

*LE PRESIDENT*

Monsieur Edouard Philippe  
Premier Ministre

Hôtel de Matignon  
57 rue de Varennes

75007 Paris

Rennes, le 4 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Notre Pays doit faire face à l'immense défi d'une crise sanitaire sans précédent, qui frappe notre monde depuis janvier 2020. Dans ce contexte difficile, toutes les forces vives du pays se mobilisent pour contribuer à la lutte généralisée contre l'épidémie mais aussi contre ses conséquences économiques, sociales, sur l'emploi, les relations sociales et familiales qui atteignent tous nos concitoyens.

A sa mesure, le Conseil Départemental a pris ses responsabilités pour participer à cet effort national de lutte contre la pandémie : commande de 5 millions de masques dont plus de 450 000 ont déjà été distribués aux établissements et services médico-sociaux, mise en place d'un dispositif de soutien financier exceptionnel pour permettre aux EHPAD et établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées de faire face aux surcoûts de personnels, équipement en ordinateurs de 1000 collégiens issus de familles modestes....

Notre action se poursuivra dans les semaines qui viennent avec la distribution d'1 million de masques à destination des communes du Département, en vue de faciliter la reprise d'activité de leurs services dans le cadre de la levée du confinement. De même, nous participerons activement à la mobilisation contre les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire avec, d'une part, la mise en œuvre d'un plan exceptionnel de soutien de 10 millions d'euros au bénéfice des partenaires du Département, des associations et des entreprises Breilliennes et, d'autre part, la participation au fond spécial « Covid-Résistance », financé par les Collectivités bretonnes.

Dans cette séquence éprouvante pour nos concitoyens, je me félicite que l'ensemble des parties prenantes locales – Services de l'Etat, Collectivités Territoriales, opérateurs hospitaliers, sociaux et médico-sociaux – aient pu s'entendre pour agir de manière coordonnée et en bonne intelligence et apporter une réponse efficace, autant que cela soit possible, dans cette crise.

Néanmoins, nous devons avoir la modestie de reconnaître que rien n'aurait été possible sans le formidable investissement des personnels engagés en 1ère ligne de la lutte contre la pandémie. Je pense bien sûr à tous ceux qui ont été amenés à poursuivre, salariés du privé comme agents de la fonction publique, leur activité professionnelle, jugée indispensable au fonctionnement, même ralenti, du Pays. Cette observation est d'autant plus juste pour les personnels travaillant

dans les établissements sanitaires, dans les structures sociales et médico-sociales et les professionnels exerçant en libéral dont le rôle est primordial dans la séquence actuelle.

A son niveau, le Département a pu faire le constat de la mobilisation exceptionnelle des salariés des structures sociales et médico-sociales qui relèvent de sa compétence. Dans les EHPAD, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, les Services d'aide et d'Accompagnement à Domicile ou encore les établissements de la protection de l'enfance, ils ont continué à exercer leurs missions quotidiennes, auprès de publics fragilisés présentant une vulnérabilité particulière au COVID-19, assurant la continuité du fonctionnement de ces services vitaux. Ils ont contribué à l'effort national d'endiguement de l'épidémie, dans des circonstances rendues difficiles, par la pénurie d'équipements de protection. Ils ont fait preuve d'un engagement et d'une disponibilité sans réserve, malgré l'exposition particulière au risque de contamination et dans un contexte de profonde désorganisation sociale liée aux mesures de confinement.

Je sais cette lecture partagée par votre Gouvernement qui a annoncé la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle destinée aux soignants des établissements hospitaliers. En outre, répondant aux aspirations légitimes des représentants du secteur médico-social, vous avez également annoncé l'extension de cette prime aux personnels des établissements et services médico-sociaux, accueillant des personnes âgées ou handicapées. Bien sûr, j'ai accueilli très favorablement cette annonce d'une prime exceptionnelle qui doit permettre de reconnaître le travail formidable de ces personnels et leur rôle dans la gestion de la crise actuelle. Elle se justifie d'autant plus dans un secteur où les rémunérations sont historiquement peu élevées et où le manque de visibilité des métiers nuit considérablement à leur attractivité.

C'est d'ailleurs pourquoi j'estime qu'il est urgent que nous définissions avec précision ses conditions de mise en œuvre. En effet, un certain nombre de questions demeure quant aux intentions de votre Gouvernement sur la nature et la destination de cette prime : type de structures et de personnels concernés, critères géographiques d'applications, montant, dégressivité éventuelle en fonction du temps de travail...

Plus encore, il m'apparaît indispensable que la question du financement de cette prime soit rapidement résolue. En effet, une solution opérationnelle doit être trouvée, d'une part, pour faire de cette promesse une réalité à hauteur des attentes des professionnels de terrain et, d'autre part, pour soutenir les structures médico-sociales qui connaissent déjà avant la crise d'importantes difficultés et qui doivent désormais supporter les surcoûts liés à la gestion de l'épidémie : achat d'équipements de protection, remplacement des professionnels indisponibles et renfort de personnels par un recours inhabituel à l'intérim, adaptation des locaux et des usages professionnels, mise en place d'actions pour maintenir la vie collective et lutter contre la solitude et l'isolement à domicile.

Si les Collectivités, Départements en tête, assumeront leurs responsabilités vis-à-vis des opérateurs intervenant dans leurs champs de compétences, leur capacité à surmonter cette crise sans précédent n'en reste pas moins conditionnée à un effort de toutes les parties prenantes au 1er rang desquels l'Etat, sur un domaine de compétence qui relève d'une compétence partagée. Or, le financement de cette prime implique d'apporter un niveau de financement adéquat pour que son montant soit à hauteur de l'investissement de ces futurs bénéficiaires. Cela doit se traduire par un effort commun, substantiel des parties prenantes, auquel l'ensemble du Pays doit contribuer.

De plus, l'intervention de l'Etat serait la seule solution pour garantir une équité de traitement des professionnels concernés, sur le territoire national. Elle permettrait de pallier aux inégalités entre les territoires qui n'ont pas été exposés de la même manière à la pandémie et n'ont pas la même capacité de financement. Elle veillerait à ne pas mettre plus en difficulté les Collectivités territoriales qui se sont investies dans la gestion de cette crise, souvent au-delà de la responsabilité qui est la leur, en assumant les surcoûts. Enfin, elle tiendrait compte de la

situation budgétaire des opérateurs qui s'est aggravée, notamment des structures les plus fragiles, non moins exposées à l'accroissement de la charge de travail et du risque épidémique.

Ce courrier me permet également de vous alerter sur le sort réservé aux établissements à caractère social dont les personnels ne pourraient, pour le moment, bénéficier de cette prime. Je pense ici tout particulièrement aux établissements qui relèvent de la protection de l'enfance. Leurs personnels assument, depuis le 16 mars, la prise en charge pleine et entière des enfants placés par l'ASE dans des circonstances rendues très difficiles par les mesures de confinement.

Que les personnels des hôpitaux et des structures accueillant des personnes âgées ou handicapées bénéficient de cette prime est totalement légitimes. Néanmoins, si on peut toujours identifier des différences, il faut bien reconnaître les analogies entre le quotidien et celui des professionnels des établissements de la protection de l'enfance : contacts quotidiens et prolongés avec le public, responsabilité liée à la prise en charge de personnes en situation de fragilité, caractère indispensable des missions, forte disponibilité avec amplitudes étendues et des rythmes soutenus, exposition au risque épidémique...

Pour toutes ces raisons, il me semble opportun que ces professionnels puissent également obtenir reconnaissance de leur engagement dans la période en étant bénéficiaires du même type de primes. A nouveau, je ne crois ce geste possible qu'à la condition qu'il soit le produit d'un effort conjoint.

Cette problématique représente un enjeu majeur pour l'ensemble des pouvoirs publics. Elle doit répondre aux besoins de reconnaissance symbolique des personnes engagées sur le terrain et de valorisation financière de leurs actions dans des secteurs qui sont caractérisés par la faiblesse des rémunérations de certains métiers. A défaut, cela ne pourrait générer un sentiment d'injustice auprès de ceux qui se considèreraient comme les oubliés de cette crise, ou de frustration pour ceux qui ne verraient pas les engagements pris comme tenus.

Je suis au fait des discussions entamées avec les représentants des Collectivités territoriales, notamment avec l'Assemblée des Départements de France, dont je ne peux qu'espérer qu'elles aboutissent à un compromis satisfaisant.

Je souhaitais néanmoins vous alerter sur ces sujets pour contribuer aux réflexions qui animent le débat national.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Jean-Luc CHENUT**

